

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PREMIERS SOINS			
Code	PAKN2B85KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas DRAYE (nicolas.draye@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'Unité d'enseignement "Premiers soins" vise :

A initier les apprenants à la pratique d'activités physiques et aux techniques de premiers secours. C'est par l'analyse de la situation que l'apprenant développera ses capacités d'adaptation et de créativité motrice. Elle invite également à entretenir un juste rapport à son corps en situation particulière. A se mouvoir avec aisance et facilité en milieu aquatique. A garantir et préserver la sécurité des patients en milieu aquatique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.5 Participer à la promotion de la santé
- 5.6 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'Unité d'enseignement, l'étudiant en kinésithérapie doit être capable :

1. De réaliser avec efficacité des gestes sportifs seuls, en ludothérapie et en pratique sportive adaptée ou codifiée.
2. D'assurer sa survie et la sécurité des patients en milieu aquatique (prévenir les accidents et les incidents).
3. De réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (avec/sans DEA) chez un adulte, chez un enfant et chez un bébé.
4. D'appliquer les manœuvres de désobstructions des voies respiratoires.
5. De pratiquer des interventions de premiers soins tels que les brûlures, les plaies, les hémorragies, les contusions,...
6. D'apprendre un geste sportif spécifique à la propulsion en milieu aquatique (Initiation à trois des quatre techniques de nage codifiées).
7. Se déplacer avec aisance et efficacité dans l'espace aquatique.
8. De se sauver soi-même dans des situations aquatiques variées.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN2B85KINA Premiers Soins 18 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN2B85KINA Premiers Soins 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Premiers Soins			
Code	16_PAKN2B85KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nicolas DRAYE (nicolas.draye@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage «Premiers soins » est une activité d'enseignement de travaux pratiques.

Celle-ci vise à permettre à l'apprenant de réagir lors d'incidents et d'accidents afin de réduire les blessures et l'incapacité.

Dans les cas graves, ils sont nécessaires au maintien de la vie. Elle vise à l'intégration par l'apprenant des règles essentielles

d'intervention par rapport à un panel de situations critiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant doit être capable

En activités de réanimations (C1. 1.3; 1.5; 1.6 - C5. 5.5; 5.6) :

de réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (avec/sans DEA) chez un adulte, chez un enfant et chez un bébé.

d'appliquer les manoeuvres de désobstructions des voies respiratoires.

de pratiquer des interventions de premiers soins tels que les brûlures, les plaies, les hémorragies, les contusions,....

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Lors de cette activité les étudiants travailleront les points suivants : (1, 1.3; 1.5; 5, 5.5; 5.6) :

Protéger du suraccident et transmettre l'alerte aux services de secours;

Évacuer une victime en cas d'urgence;

Observer l'état des fonctions vitales;

Agir en présence:

D'une victime inconsciente.

D'une détresse respiratoire

D'un arrêt cardio-pulmonaire.

De douleurs thoraciques.

D'un accident vasculaire cérébral.

D'une hémorragie abondante et visible.

D'un traumatisme crânien, cervical ou dorsal.

D'une fracture.

D'une lésion musculaire ou articulaire.

D'une plaie cutanée ou d'une brûlure.
D'une intoxication

Démarches d'apprentissage

Les activités d'apprentissage de premiers soins sont pratiques et basées sur le "jeu de rôle".

Dispositifs d'aide à la réussite

Les cours seront disponibles en ligne.

Ouvrages de référence

J-P. LEMAL: Formation continuée des brevetés en sauvetage aquatique du degré de base et supérieur, Sauvetage, réanimation et premiers soins, LFBS ASBL, Avril 2005

Réanimation de base et avancée, BBSA/BSSA, Ligue Francophone Belge de Sauvetage, Louvain-La-Neuve, 2006

D. SAVARY: Guide pratique du Secours en Milieu Périlleux, 1re édition, 425 p., ISBN juin 2006

Guide des premiers secours - Croix rouge de Belgique, Bruxelles 2009

Supports

www.lfbs.be. Ligue Francophone Belge de Sauvetage

4. Modalités d'évaluation

Principe

La réussite de la réanimation cardio-pulmonaire sur un mannequin est un prérequis lors de l'examen. L'étudiant en échec dans cette partie sera refusé pour la suite de l'examen.

L'accès à l'évaluation est refusé aux étudiants qui ont un taux supérieur à 20% d'absence injustifiée. Dans ce cas, l'étudiant se verra attribuer la note de PP pour la session de juin et celle de septembre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

La cote de l'AA est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes parties de l'activité d'apprentissage, sauf si l'étudiant présente une note < 10/20 à au moins l'une des parties de l'activité d'apprentissage. Dans ce cas, deux volets sont envisagés :

- si une ou plusieurs partie de l'activité d'apprentissage présentent une note inférieure à 8/20, la note la plus basse parmi celles-ci devient la cote de l'AA ;
- si les notes des différentes parties sont supérieures ou égales à 8, un point par échec rencontré est soustrait de la cote globale de l'AA jusqu'à maximum atteindre la cote la plus basse obtenue parmi les différentes parties de l'activité d'apprentissage.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :
Draye N., De Clercq N., Letroye B. ainsi que les formateurs de la LFBS

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).